Image not found or type unknown

Copropriétaire travaux sans autorisation sur partie commune

Par **Emilie95160**, le **27/02/2018** à **12:09**

Bonjour
Je fais partie d une copropriété de 8lots . Un des copropriétaires s est permis d engager des réparations sur un mur (réfection d un mur en changeant son aspect initial) des parties communes sans vote de l assemblée général . Il s est également servi des fonds prévisionnels de la copropriété , le syndic lui a donc débloqué cette argent . Nous n avons aucune idée des dépenses engendrées. Ma question et la suivante est ce que ce copropriétaire (président du conseil syndical) est dans ces droits mais également le syndic qui lui a débloqué cette argents étant donné que le seuil de délégation sans accord de la copropriété est fixé à la somme de 500 e
Bien cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés